

**SÉANCE ORDINAIRE
EN DATE DU
14 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le 14 janvier à dix-huit heures, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Socio-Culturel de Vailly-sur-Sauldre, sous la présidence de Madame Christelle PAYE, Maire.

Etaient présents : Mme Christelle PAYE, M. David MITTEAU, M. Claude CARREAU, M. Paul ROBINET, Mme Laure AGEORGES, M. Christophe ARTUR, M. Michel BOISTARD, Mme Emilie GENNY, Mme Odile LUCAS, M. Jean MORIN, et M. Emmanuel VAN HUFFEL.

Absente excusée avec procuration : Mme Marie-Jeanne MOUTON à Mme Christelle PAYE

Absents : M. Xavier AOUTIN, M. Géo CHIRITESCU-CRISAN, M. Alain YVELIN

Secrétaire de séance : M. Paul ROBINET

En ouverture de la séance, Madame le Maire souhaite une très bonne année 2021 aux élus ; la santé pour toutes et tous, la santé pour vos familles, de la joie dans vos familles et réussite dans vos projets.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2021-2027 du Pays Sancerre Sologne : validation de projets

Présentation par Madame le Maire du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre Sologne. Des stratégies régionales qui contribuent à atteindre les objectifs de la Région Centre Val de Loire, optimiser les potentialités de développement de chaque territoire au regard de ses spécificités et de contribuer à réduire les disparités des conditions de vie des habitants.

Le Contrat régional de solidarité territoriale est articulé autour de 3 priorités thématiques, et d'une priorité transversale permettant d'accompagner la transition écologique des territoires notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de biodiversité, et par le soutien aux Initiatives des Territoires urbains et ruraux via le dispositif.

Trois priorités thématiques :

- o Développer l'emploi et l'économie : infrastructures d'accueil des entreprises, locaux de formation et de plateformes technologiques, insertion par l'activité économique, projets agricoles, économie touristique ...
- o Favoriser le mieux être social : santé, accès à la culture, services à l'enfance et à la jeunesse, équipements sportifs et de loisirs ...
- o Renforcer le maillage urbain et rural : revitalisation des centres villes et centres bourgs, paysage, logement, espaces publics, mobilité durable ...



Un contrat pour formaliser la rencontre de priorités régionales et locales :

- ✓ **Transition écologique** : lutter contre l'effondrement de la biodiversité, accélérer la transition énergétique, encourager de nouvelles mobilités, lutter contre l'étalement urbain, valoriser les paysages identitaires,...
- ✓ **Développer une économie pourvoyeuse d'emplois non délocalisables** : maintien d'une économie agricole qui réponde aux enjeux nouveaux (alimentation de proximité, développement du bio,...), optimiser le potentiel touristique, développer des infrastructures adaptées aux besoins des entreprises,...
- ✓ **Favoriser l'épanouissement des habitants et l'attractivité résidentielle des territoires (accès aux soins, équipements culturels, petite enfance, locaux jeunes,...)**
- ✓ **Renforcer le maillage urbain et rural** : revitalisation des centres-bourgs/centres-villes, rénovation urbaine (PRU,...),...
- ✓ **Appuyer l'émergence d'initiatives collaboratives et citoyennes (A VOS ID)**

Idées présentées :

- Emilie GENNY : accès jeunes : terrain multisports : basket, football, filets : CITYSTADE vers le stade ou à côté de la salle des fêtes.

- Claude CARREAU : travaux à réaliser à l'Eglise : rénovation.

Mme le maire informe que cela pourrait relever de subventions spécifiques et autres DESIL.

- David MITTEAU : réhabilitation du local ancien office du tourisme en un logement social. Notions de logement social, économie d'énergie, maillage rural en accord avec cahier des charges.

- Mme le Maire proposer d'y intégrer l'accessibilité à réaliser sur les bâtiments ERP.

- Emmanuel VAN HUFFEL évoque la possibilité de créer une maison de santé sur un terrain disponible.

- Emilie GENNY propose également une crèche dans les locaux de l'ancien legta ou construction. Mme le Maire l'invite à creuser la problématique, notamment en ce qui concerne l'existence d'un besoin sur la commune. Et de rappeler que les bâtiments de l'ancien legta relèvent de la compétence CdC Pays Fort Sancerrois Val de Loire.

Travaux de réhabilitation du château d'eau : délibération approuvant le projet et le plan de financement

Selon la proposition de réhabilitation du château d'eau communal du bureau d'étude IRH, l'opération globale des travaux d'extension du réseau représente un montant prévisionnel de 230 500 € ht. Etant donné l'aspect prévisionnel, Madame le Maire propose d'évaluer le montant des travaux à 250 000€ ht. Le dossier de demande de subvention DETR sera déposé avec une évaluation des montants à 150 000€ ht. Un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental sera déposé et il est évalué le montant à 60 000€ ht. Le reste à charge de la commune est évalué à 90 000€ ht.

Madame le Maire passe au vote : qui est contre de valider ces montants prévisionnels ? 0 Qui s'abstient ? 0

N°2021-001 - Travaux de réhabilitation du château d'eau

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 15 décembre 2020, le cabinet IRH à Olivet, a été retenu pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du château d'eau. Madame le Maire présente le programme de travaux ainsi que le plan de financement de cette opération.

DEPENSES

-Travaux	200 000 € H.T.
- Maîtrise d'œuvre	15 500 € H.T.
- Frais d'appel d'offres et de publication de marché	3 500 € H.T.
- Frais de géomètre, d'études géotechniques, bureau de contrôle et coordination SPS	15 000 € H.T.
- Montant total H.T.	234 000 € H.T.

RECETTES

- Subvention DETR	117 000 € H.T.
- Subvention Conseil Départemental	46 800 € H.T.
- Reste à charge de la commune (+ TVA 46 800 €)	70 200 € H.T.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2021 du service de l'eau. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le plan de financement proposé, autorisent Madame le Maire ou les Maires-Adjoints à solliciter les subventions correspondantes, établir et signer tout document relatif à cette opération.

Finalité du projet ENIR 2020

Le dossier déposé dans le cadre de l'appel à projets « Label Ecole Numérique » n'a pas été retenu par la commission nationale de sélection. Le montant de subvention demandé par l'ensemble des projets déposés ayant dépassé le plafond de 15 millions d'euros prévu. Notre projet répondait bien aux critères de sélection mais a été placé en liste complémentaire du fait que nous avons bénéficié d'une subvention lors de l'appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité ». Nous pourrions déposer un nouveau dossier pour 2021 dans le cadre du plan de relance.

Délibération autorisant la perception de dons

Nous devons valider une procédure d'acceptation dans le cadre d'un don ou leg à la commune pour la durée du présent mandat. Je suggère de ne pas fixer de montant ni minimum ni maximum. Je propose le vote : qui est contre d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni des charges pour la commune ? 0 Qui s'abstient ? 0

N° 2021-002 Délégations du conseil municipal à Madame le Maire

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 12 voix POUR, 0 abstention et 0 voix CONTRE, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Remerciements

Madame le Maire précise que la commune a reçu les remerciements de la famille de Mr Pierre RABINEAU, décédé récemment, à qui nous avons envoyé un message de condoléances.

Remerciements de subventions

Nous avons reçu les remerciements de l'association E.M.C.V. et du Secours Catholique pour le concours que nous leur avons apporté.

La séance est levée à 18h35.